



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023-12

Séance du 13/04/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 13

Absent(s) : 2

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 1

L'an deux mil vingt-trois, le treize avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Rémi MALO.

Étaient présents : Rémi MALO, Dominique CAPRON, Nadège FRANCOIS, Didier SANSON, Maryline MAUPAIX, Sophie COMONT, Véronique MOREL, Cyrille GUILLEMARD, Bérénice GAND, Caroline TOUTAIN, Julien MERVILLE, Fabien LEROY et Lucie GOULET formant la majorité des membres en exercice,

Pouvoirs : Jean-Pierre BANCTEL donne pouvoir à Dominique CAPRON
Christophe RECHER donne pouvoir à Julien MERVILLE

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Didier SANSON

Vote des trois taxes

Date de convocation
31/03/2023

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur les 3 taxes.

- Taxe habitation : 7.20 % (sur les résidences secondaires et les logements vacants)
- Taxe foncière (bâti) : 40,91 %
- Taxe foncière (non bâti) : 39,70 %

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote comme suit :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 1

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour Copie Certifiée Conforme,

Le Maire,
Rémi MALO